

**Dominique Rey**  
**Evêque de Fréjus-Toulon**



AUX FAMILLES DES PERSONNES ENGAGEES OU EN COURS DE DISCERNEMENT  
POUR S'ENGAGER DANS LES ASSOCIATIONS LIEES A L'OEUVRE POINTS-CŒUR

Toulon, le 29 septembre 2014

Chers amis,

Le 26 décembre dernier, j'avertissais les membres de Points-Cœur du lancement d'une enquête sur le Père de Roucy et sur l'Oeuvre. Les conclusions de l'enquête menée par le P. Le Bot O.P. ont été rendues au début de l'été. Elles ont fait l'objet d'un travail d'évaluation approfondi en lien avec le Saint-Siège à travers la Congrégation pour la doctrine de la Foi. Je tiens aussi à remercier beaucoup d'entre vous pour avoir rencontré le P. Le Bot et de lui avoir communiqué les informations et témoignages qui ont été utiles à l'enquête. Il ressort de ce travail un certain nombre de décisions dont je tiens personnellement à vous informer.

Ces décisions ne sont pas des peines au sens juridique du terme. Elles expriment le discernement de l'Eglise à travers l'évêque responsable des associations liées à Points-Cœur, en lien étroit et dans l'obéissance aux directives du Saint-Siège. C'est la vigilance de l'Eglise qui s'exerce ainsi, pour le bien de tous et pour le bien particulier des associations de l'Oeuvre et de toutes les âmes qui y sont engagées ou qui lui sont liées. C'est donc dans un esprit de confiance et d'obéissance surnaturelles qu'il convient de les accueillir.

Les conclusions auxquelles l'enquête a abouti insistent d'abord sur « les belles réalisations de l'Oeuvre » et « la confiance que l'Eglise lui manifeste ». L'enquêteur m'a demandé de manifester la reconnaissance de l'Eglise à l'égard des talents des personnes engagées dans Points-Cœur et de ceux de leur fondateur. La générosité de cet engagement évangélique, notamment dans les pays les plus pauvres, est unanimement reconnue. L'expérience humaine et spirituelle des volontaires dans les Points-Cœur est dans la grande majorité des cas réussie et inoubliable. Les évêques de la plupart des diocèses où un Points-Cœur est implanté témoignent de leur admiration devant le travail accompli auprès des plus pauvres. L'Eglise n'entend pas remettre en cause une telle « manifestation de l'Esprit et de la charité de l'Eglise dans une dimension de présence aux pauvres et universelle » (P. Le Bot). Il s'agit au contraire d'en assurer les fondations ecclésiales et spirituelles. Et c'est à cela que je compte m'employer en tant qu'évêque responsable.

A côté d'« une belle expérience évangélique et une grande générosité », l'enquête identifie en effet aussi « un risque d'enfermement de l'Oeuvre sur elle-même et sur sa vision exclusiviste des choses ». Ce risque est qualifié de « grave ». Il est apprécié au regard d'une doctrine « propre » à Points-Cœur ainsi que d'« un manque de maturité ecclésiale » mesuré par le manque « de confiance envers les pasteurs légitimes ». Le rôle du fondateur a enfin été considéré comme « un élément essentiel de ces difficultés » à cause, en particulier, de la doctrine répandue dans l'Oeuvre sur l'exercice de l'autorité et la conception de la paternité qu'il y exercerait. Il est bien évident que ces limites sont en général méconnues par les membres de Points-Cœur dont la volonté de servir fidèlement l'Eglise est sincère. Je demanderai qu'un travail d'analyse soit mené dans les associations pour que la portée et les raisons de ces conclusions soient appréciées à leur juste valeur.

Ces conclusions générales de l'enquête ont conduit à l'adoption des décisions suivantes.

En premier lieu, l'exigence d'un encadrement ecclésial de l'Oeuvre ressort des informations recueillies par l'enquêteur. Il s'agit de restaurer la confiance de Points-Cœur à l'égard de l'Eglise, mais aussi de l'Eglise à l'égard de Points-Cœur, sur des aspects de l'Oeuvre où cette confiance est malmenée. Dans un premier temps, cet encadrement portera principalement sur la fraternité Molokai, pour laquelle un commissaire est désigné. Selon le droit, il aura le pouvoir de diriger provisoirement la fraternité, notamment pour la mise en oeuvre des remèdes aux points d'attention énumérés par l'enquête. Cependant, j'ai tenu à ce que Guillaume Trillard demeure modérateur, sous le contrôle et en lien avec le commissaire. Il leur appartiendra à tous deux de mener à bien, en particulier, une révision canonique des statuts selon les indications de la Congrégation pour la doctrine de la Foi. Le commissaire devra aussi poursuivre avec les membres de l'Oeuvre la réflexion sur le charisme de Points-Cœur et sur la nature du ministère sacerdotal de ses membres prêtres. La présence de Points-Cœur dans le monde de l'art et auprès de l'ONU devra faire l'objet d'une évaluation approfondie. Le commissaire devra encore conduire un travail sur la doctrine interne à la fraternité. C'est l'abbé Charles Mallard, prêtre du diocèse de Fréjus-Toulon, qui remplira cette lourde charge. Il est membre de mon conseil épiscopal, professeur de philosophie et de théologie. Il bénéficie aussi d'une solide expérience pastorale.

En deuxième lieu, le rapport d'enquête a relevé des points d'attention concernant la formation et l'accompagnement des volontaires. Mais l'élément principal relatif à la formation concerne les séminaristes qui doivent tous retourner en France. Leur rattachement au séminaire de La Castille ne constituera d'ailleurs qu'un retour à ce qui fut convenu lorsque la fraternité fut accueillie dans mon diocèse. D'une manière générale, c'est le regroupement dans mon diocèse des lieux de formation qui est recommandé par l'enquêteur et la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

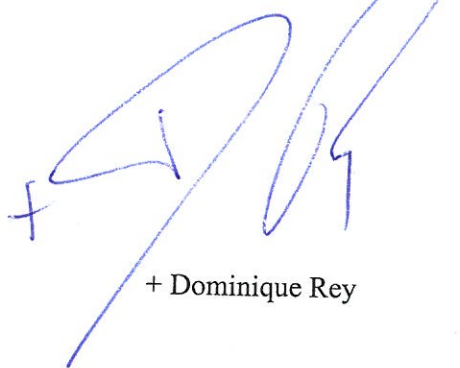
En troisième lieu, la présence du Père de Roucy dans l'Oeuvre est considérée par l'enquête comme « un obstacle à toute évolution et peut-être même à tout contrôle sérieux de son activité ». La forte personnalité du P. de Roucy et la doctrine diffusée dans Points-Cœur sur sa

paternité font craindre une certaine « emprise ». Ce discernement de l'Eglise n'enlève rien à ce que le P. de Roucy a donné de bon à Points-Cœur. En lien avec la Congrégation pour la doctrine de la Foi, j'ai longuement apprécié son rôle positif d'un côté, les éléments négatifs que relève l'enquête, de certains de ses enseignements sur le plan spirituel, et les conséquences de sa condamnation d'un autre côté. Compte-tenu des recommandations de l'enquête et des échanges avec la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, les dispositions suivantes ont été prises : jusqu'à nouvel ordre, la suspension de ses activités ministérielles au bénéfice des membres de Points-Cœur (accompagnement, enseignement...), et son retrait des instances de gouvernement de toutes les associations. Je demanderai au commissaire, en lien avec le P. de Roucy lui-même et avec Guillaume Trillard, de trouver une solution respectueuse de sa personne et de son état de santé.

Parce que ces décisions auront des répercussions au-delà de la fraternité Molokai, j'ai également désigné un prêtre comme assistant ecclésiastique auprès des autres associations de l'Oeuvre Points-Cœur, dont la mission sera de les accompagner et de les soutenir.

J'ai bien conscience que l'énumération nécessairement brutale de ces décisions causera beaucoup de peine aux membres de l'Oeuvre et d'inquiétude à leurs familles. Je vous renvoie donc à mon propos introductif, qui n'était pas de pure circonstance. Je souhaite que toutes ces décisions soient accueillies dans un esprit surnaturel avec confiance et obéissance en l'Eglise du Christ que Points-Cœur avant tout veut servir, en espérant que le processus dans lequel nous nous engageons ensemble corrigera ce qui doit l'être, et assurera le maintien de tout le bien que les membres de Points-Cœur apportent déjà à l'Eglise et au monde.

C'est le but que je poursuis en vous assurant de nouveau de ma sollicitude paternelle et de ma prière.



+ Dominique Rey